

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 02 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de voix pour : 14
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 01

Présents : Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Alain MICHEL, Cécile LAPEYRE, Anne-Cécile BRUN, Thibaut IMBERT, Valentin LESBROS, Clément MONNOT, Guy PATRAS, Marie-Paule ROGOU, Jérémy SARRAZIN, Kilian VALLON

Excusés /Pouvoirs : Stéphane PATRAS (Pouvoir à J.L. SERRES), Alain LAURENS (pouvoir à A. BUTEL)

Absent :

Secrétaire de séance : Jean-Louis SERRES

Objet : Vente du lot n°04 – Lotissement Les Lapiaz

En 2013, la commune a créé un lotissement communal à Superdévoluy : « Les Lapiaz » qui comprenait 15 lots.

En 2024, les lots 1, 2, 3 et 4 ont été modifiés afin d'agrandir l'aire de retournement. Une partie du lot 1 a été répartie en aire de retournement et l'autre partie a été distribuée sur les lots 2, 3 et 4.

Le 14 mars 2025, une offre de 100 000 € a été faite pour l'acquisition du lot 4 – cadastré I 1242 et I 1225 pour une superficie de 737 m² par Monsieur Patrick COMANDRÉ et Madame Martine LOIDON-COMANDRÉ

Cette offre a été analysée en commission urbanisme le 27 mars 2025.
La commission a décidé d'accepter cette offre

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de suivre la décision de la Commission Urbanisme
- **ACCEPTE** la proposition d'achat des parcelles I 1242 et I 1225 constituant le lot 4 des Lapiaz à Superdévoluy pour un montant de 100 000 HT à Monsieur Patrick COMANDRÉ et Madame Martine LOIDON-COMANDRÉ
- **AUTORISE** Madame le Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 17 de 2025
Publié le : 17 de 2025
Affiché le : 17 de 2025